

tant à lui dire. On peut être sûr que de tels hommes ont encore autre chose à lui apprendre qu'à bien écrire et à calculer. Aussi nous ne pouvons mieux terminer ces considérations qu'en citant les belles paroles que M. l'évêque de Metz adressait à ses diocésains à l'occasion de ce précieux Institut :

“Quel motif d'espoir et quelle joie sensible pour la religion, s'écriait-il, de voir ses enfans confiés à des maîtres qui, à toutes les garanties d'habileté et de savoir qu'exige d'eux la prudente sévérité de nos lois, en joignent de bien plus précieuses encore, celles que la religion elle-même leur demande ; à des maîtres qui savent mettre une profonde différence entre l'*instruction* pure et simple à laquelle on se borne trop ordinairement, et ce qui mérite le nom bien autrement significatif d'*éducation* ; à des maîtres qui, parfaitement convaincus de l'impossibilité d'une véritable éducation en dehors du christianisme, ont fait de sa sainte doctrine une étude sérieuse, et se sont pénétrés à loisir de son esprit et de ses sentimens ; à des maîtres, enfin, qui tiennent de l'autorité compétente la mission spéciale d'inculper à l'enfance les vérités chrétiennes, et qui puisent, dans une vocation sévèrement éprouvée, tout le zèle nécessaire pour en inspirer le respect, l'amour et la pratique !”

(A CONTINUER.)



DU BILL SUR L'ÉDUCATION.

Nous avons raison de nous dire fort de l'opinion du clergé, dans les réclamations que nous nous sommes permises contre les dispositions fondamentales du Bill sur l'éducation ; voici que les observations suivantes émises par le clergé d'une des importantes localités de ce diocèse, en concourant avec les représentations de N. N. SS. les évêques, viennent en preuve de notre avancé et à l'appui de notre thèse :

A une réunion d'Écclésiastiques, qui eut lieu au presbytère de la paroisse de Repentigny, le 25 août dernier, à laquelle étaient présens M. P. Viau V. G., et MM. L. Parent, Quintal, Porlier, Tessier, Morin, Lecours, le projet du Bill de l'éducation ayant été discuté, sur la suggestion qui en fut faite, les Messieurs susdits se constituèrent en assemblée, et M. Viau V. G. agissant comme Président et M. Porlier comme Secrétaire, ils crurent de leur devoir d'exprimer les pensées et sentimens qui suivent :

1^o. C'est avec un regret profond que cette assemblée a lu, sur les journaux de la province, un projet de Bill présenté, le 20 de juillet, par M. le Solliciteur-Général Day, à l'approbation de la Législature, intitulé : “*Bill pour abroger certains actes y mentionnés et pourvoir à l'établissement et au maintien des écoles élémentaires.*”

2^o. Ce Bill, s'il devenait loi, loin de promouvoir la paix, l'union et la prospérité des sujets de Sa Majesté en cette province, ne servirait au contraire qu'à faire naître des inquiétudes, (comme il le fait déjà,) et qu'à exciter des mécontentemens.